

MONBAZITRAIL

Règlement 2018

GÉNÉRALITÉS

« **Le Monbazitrail** », épreuve inscrite au calendrier départemental 2018 des courses hors stade, est organisée par le **Bergerac Athlétique Club** et de fait soumise au règlement de la commission national des courses hors stade.

- Cadre de l'épreuve :

Course nature se déroulant sur les communes de Monbazillac, Rouffignac de Sigoulès, Singleyrac et Ribagnac. L'organisation fournit assistance en matière de sécurité routière et médicale. Les concurrents suivent un parcours balisé le plus clair possible. Tous les passages ou emprunt routier sont sécurisés par des signaleurs équipés (gilet fluo et arrêtés).

- Où :

L'organisation se situe au Château de Monbazillac : inscriptions, arrivées, départ, podiums, village partenaires...
Douches au stade de foot de Monbazillac

- Quand :

Le dimanche 8 avril 2018

- Départ des courses **12 km** et **20 km** Monbazillac : départ à **9h30**.
 - Marche Nordique et randonnée pédestre sur le 12 kms : départ à **9h35**.
- Sans classement (+ de 75 participants).

- **Podiums :**

Les 5 premiers au scratch sur le 20 et 12 km Homme et Femme.

Le Premier de chaque catégorie Homme et Femme. SUR LES 2 DISTANCES

Inscriptions

Nous vous recommandons de vous inscrire sur notre site internet : www.monbazitrail2018.ikinoa.com

Mode de paiement sécurisé par carte bancaire.

Les personnes qui n'auraient pas pu, pour un problème ou pour un autre, lors de leur inscription sur internet, télécharger leur certificat médical ou leur licence, devront adresser à l'Organisation la photocopie de l'un des deux documents par courrier postal ou mail, sous peine de rendre impossible la validation de leur inscription.

Tout engagement est ferme et définitif. Il ne peut faire l'objet d'un remboursement pour quelque motif que ce soit.

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

La signature parentale pour les mineurs est obligatoire pour leur participation au Monbazitrail (à partir de la catégorie JUNIOR né(e) en 1997 et 1998).

- Participations au **12 kms** > à partir de la catégorie CADET né(e) entre 2001 et 2002

- Participations au **20 kms** > à partir de la catégorie JUNIOR né(e) entre 1999 et 2000

Les inscriptions par courrier **sont possibles jusqu'au 04 avril 2018** cachet de la poste faisant foi et sont à adresser à :

Bergerac Athlétique Club

13 rue Lavoisier 24100 Bergerac

Portable : 06 63 04 11 44

(Attention aux délais d'acheminement !) .

Droit d'inscription (aucune inscription et/ou modification ne sera prise par téléphone, voir bulletin d'inscription).

Joindre la photocopie de la licence ou du certificat médical.

Mode de paiement : chèque libellé à l'ordre de : « Bergerac Athlétique Club »

Les tarifs

- **Tarifs 20 km**, départ 8 avril 2018 à 9h30

Du 1er janvier au 7 avril 2018 : **18 €**

Le jour de la course : 22 €

- **Tarifs du 12 km** départ 8 avril 2018 à 9h30

Du 1er janvier au 7 avril 2018 : **10 €**

Le jour de la course : 14 €

Aucune modification ne sera possible le jour de la course

Certificats médicaux et licence

C'est une condition obligatoire pour participer à une compétition.

Dans le cadre de la mise en place des règles de sécurité, l'organisateur s'assurera, au regard de l'article L.231-3 du Code du Sport, que les participants sont :

- *titulaires d'une Licence Athlé Compétition, d'une Licence Athlé Entreprise, d'une Licence Athlé Running (Santé Loisirs option « Running ») ou d'un Pass' Running délivrés par la Fédération Française d'Athlétisme ;*
 - *ou titulaires d'une Licence sportive au sens de l'article L.131-6 du code du sport délivrée par une fédération uniquement agréée et sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la Course à pied en compétition ;*
 - *ou titulaires d'une Licence délivrée par la Fédération Française de Triathlon, la Fédération Française de Course d'orientation, ou la Fédération Française de pentathlon moderne ;*
 - *ou titulaires d'une Licence délivrée par l'UFOLEP, FSGTou FSCF avec la mention athlétisme ou course hors stade.*
- ou, pour les autres participants, **titulaires d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition datant de moins d'un an ou sa photocopie.** Ce document sera conservé en original ou en copie par l'organisateur en tant que justificatif en cas d'accident. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la présentation du certificat médical.*

La validité de la licence ou du certificat médical s'entend le jour de la manifestation.

Les inscriptions par Internet seront validées par les organisateurs dès la réception des documents demandés.

ATTENTION : La responsabilité des organisateurs étant directement engagée, aucune inscription ne sera enregistrée si la preuve n'est pas faite de l'existence du certificat médical par sa présentation directe ou la présentation d'une licence acceptée par la FFA.

Cas particulier coureurs étrangers

L'obligation de présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la course à pied en compétition, s'applique à tous les coureurs étrangers, y compris engagés par un Agent Sportif d'Athlétisme.

Le médecin effectuant le certificat médical peut être situé ou non sur le territoire national. Il doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin.

Annulation course

En cas de force majeure, d'évènement climatique, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'Organisation se réserve le droit de modifier le circuit ou d'annuler l'épreuve. **En cas d'annulation de l'épreuve, aucun remboursement ne sera possible.**

Modalités de course

Récompenses

Seuls les concurrents présents à la remise des prix pourront prétendre aux récompenses.

Pas de cumul :

Un concurrent qui pourrait cumuler 2 podiums (exemple pour classement scratch et premier V1) ne se verra attribuer qu'une récompense pour le titre le plus prestigieux (dans notre exemple : le scratch).

Tirage au sort

TIRAGE AU SORT "LOTS" À 13H00

À l'occasion de cette course, l'organisation mettra en jeux divers lots destinés aux participants de cette épreuve.

Ils seront attribués par **tirage au sort**, tels que désignés et ne pourront en aucun cas être substitués par leur valeur en argent.

Le tirage au sort sera effectué dans une urne dans laquelle seront déposés uniquement les numéros de dossards des courses 20 Km et 12 Km.

La présence physique du concurrent tiré au sort, sera indispensable.

L'organisation se réserve la possibilité de procéder à toutes vérifications d'identité nécessaires par rapport à la liste des engagés.

Après chaque tirage, le numéro gagnant sera appelé, en cas d'absence dans les quelques secondes suivantes, il sera procédé à un autre tirage sans que le concurrent précédent ne puisse revendiquer quoi que ce soit.

Tout bulletin gagnant, ne participera pas au tirage suivant.

Dossards

La participation aux épreuves nécessite le port du dossard fixé sur la poitrine par 4 épingles. Il ne devra en aucun cas être réduit, découpé, plié sous peine de disqualification.

- Dossards à retirer à partir du samedi 7 avril 2018 à 16 h au château de Monbazillac et le jour de la course à partir de 8 h.

Accompagnateurs

Aucun accompagnateur ni véhicule non accrédité (y compris vélo) ne sera autorisé sur le parcours.

Ravitaillements

Deux ravitaillements au KM 7 et KM 15 ainsi que 1 point d'eau seront répartis sur le parcours.

Un ravitaillement à l'arrivée réservé au porteur d'un dossard.

Parcours (voir profil)

Signalisation

Le fléchage par marquages au sol et de la rubalise.

« RESPECTONS L'ENVIRONNEMENT ».

des points de collecte des emballages seront disponibles sur les ravitaillements : il vous est recommandé de les utiliser et de ne rien jeter dans la nature.

Hygiène et sécurité

Service médical

- poste médical, 1 médecin, Ambulance + secouristes

– La course pourra être neutralisée quelques instants pour l'évacuation d'un blessé et laisser passer en priorité une ambulance et/ou véhicule de sécurité.

Douches et sanitaires

Sanitaires et douches au Stade de foot de Monbazillac.

Sécurité

La sécurité de la course (police de la route et jalonnement des circuits) sera assurée par les signaleurs.

Assurance

Responsabilité civile : conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile, celles de leurs préposés et de tous les participants à la course du Monbazitrail à La Sauvegarde sous le numéro de police Z157020.002R.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Droit à l'image

Utilisation d'images

« J'autorise expressément les organisateurs du « Monbazitrail », ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître, prises à l'occasion de ma participation au Monbazitrail , sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée ».

CNIL

Conformément à la loi « Informatique et Liberté » du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Il vous suffit de nous écrire en nous indiquant vos noms, prénom, adresse et numéro de dossard.

Engagement contractuel

L'inscription d'un participant atteste qu'il a pris connaissance de ce règlement **2018** et qu'il s'engage à en respecter sans restriction l'ensemble des dispositions.